



**MANUTENTION
FERROVIAIRE ET TRAVAUX
CONNEXES**

**TABLEAU DES GARANTIES
FRAIS DE SANTÉ**

Version du 1er Juillet 2024

Manutention Ferroviaire et travaux connexes

Frais de santé

NON CADRES - RÉGIME LOCAL - RÉGIME GÉNÉRAL

Garanties à compter du 1er juillet 2024



	À LA MAIN DE L'ENTREPRISE	A LA MAIN DU SALARIE	À LA MAIN DE L'ENTREPRISE ET DU SALARIÉ (POUR LE RÉGIME OPTIONNEL)
	BASE CONVENTIONNELLE	RÉGIME OPTIONNEL	BASE CONVENTIONNELLE + RÉGIME OPTIONNEL
NATURE DES ACTES Sous déduction des prestations versées par la Sécurité sociale			
SOINS COURANTS			
CONSULTATIONS ET VISITES - OPTAM			
Médecins généralistes	180 % de la BR	+ 20 % de la BR	200 % de la BR
Médecins spécialistes	300 % de la BR	+ 50 % de la BR	350 % de la BR
CONSULTATIONS ET VISITES - HORS OPTAM OU NON CONVENTIONNÉ			
Médecins généralistes	160 % de la BR	+ 20 % de la BR	180 % de la BR
Médecins spécialistes	200 % de la BR	-	200 % de la BR
ACTES DE CHIRURGIE, D'ANESTHÉSIE, D'OBSTÉTRIQUE ET ACTES TECHNIQUES MÉDICAUX (EX : EXTRACTION D'UN GRAIN DE BEAUTÉ)			
Actes de chirurgie, d'anesthésie, d'obstétrique et actes techniques médicaux - OPTAM	150 % de la BR	-	150 % de la BR
Actes de chirurgie, d'anesthésie, d'obstétrique et actes techniques médicaux - HORS OPTAM	130 % de la BR	-	130 % de la BR
HONORAIRES PARAMÉDICAUX			
Auxiliaires médicaux	100 % de la BR	-	100 % de la BR
ACTES D'IMAGERIE (RADIOLOGIE, ÉCHOGRAPHIE, ...)			
Actes d'imagerie - OPTAM	100 % de la BR	+ 50 % de la BR	150 % de la BR
Actes d'imagerie - HORS OPTAM	100 % de la BR	+ 30 % de la BR	130 % de la BR
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE			
	100 % de la BR		100 % de la BR
MÉDICAMENTS			
Pharmacie remboursée à 30% ou 65% par la SS	100 % de la BR		100 % de la BR
Pharmacie remboursée à 15% par la SS	-	+ 100 % de la BR	100 % de la BR
MATÉRIEL MÉDICAL INSCRITS A LA LISTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS (LPP)			
Véhicule pour handicapé physique	200 % de la BR	-	200 % de la BR
Orthopédie (orthèses, attelles,...)	150 % de la BR	+ 150 % de la BR	300 % de la BR
Autre matériel médical remboursé par la SS (hors aide auditive et prothèse dentaire)	100 % de la BR	-	100 % de la BR
AUTRES SOINS COURANTS			
Séances d'accompagnement psychologique réalisées par des psychologues, remboursées par la SS	100 % de la BR	-	100 % de la BR
HOSPITALISATION			
HONORAIRES			
Honoraires chirurgicaux, actes de chirurgie - OPTAM	300 % de la BR	+ 50 % de la BR	350 % de la BR
Honoraires chirurgicaux, actes de chirurgie - HORS OPTAM	200 % de la BR	-	200 % de la BR
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Prise en charge intégrale	-	Prise en charge intégrale
FRAIS DE SÉJOUR			
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100 % de la BR	+ 50 % de la BR	150 % de la BR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % de la BR	+ 50 % de la BR	150 % de la BR
AUTRES PRESTATIONS			
Chambre particulière par jour	75 €	+ 25 €	100 €
Frais d'accompagnant par jour pour enfant de moins de 16 ans	10 €	+ 20 €	30 €
FORFAIT ACTES LOURDS	Prise en charge intégrale	-	Prise en charge intégrale
FORFAIT PATIENT URGENCES	Prise en charge intégrale	-	Prise en charge intégrale
DENTAIRE			
SOINS			
Soins dentaires	100 % de la BR	-	100 % de la BR
SOINS ET PROTHÈSES "100 % SANTÉ"			
Soins et prothèses "100 % Santé" (*)	Prise en charge intégrale dans la limite des honoraires limites de facturation	-	Prise en charge intégrale dans la limite des honoraires limites de facturation
PROTHÈSES			
Actes prothétiques remboursés par la SS du panier à tarifs maîtrisés	320 % de la BR	+ 50 % de la BR	370 % de la BR
Actes prothétiques remboursés par la SS du panier à tarifs libres	370 % de la BR	+ 30 % de la BR	400 % de la BR
Actes prothétiques non remboursés par la SS (par an et par bénéficiaire)	-	+ 10 % du PMSS	10 % du PMSS
AUTRES ACTES DENTAIRE NON REMBOURSÉS PAR LA SS			
Implantologie (par an et par bénéficiaire)	-	+ 15% du PMSS	15 % du PMSS
ORTHODONTIE			
Orthodontie remboursée par la SS	400 % de la BR	-	400 % de la BR
Orthodontie non remboursée par la SS (par an et par bénéficiaire)	-	+ 14 % du PMSS	14 % du PMSS

Manutention Ferroviaire et travaux connexes

Frais de santé

NON CADRES - RÉGIME LOCAL - RÉGIME GÉNÉRAL

Garanties à compter du 1er juillet 2024



	À LA MAIN DE L'ENTREPRISE	A LA MAIN DU SALARIE	À LA MAIN DE L'ENTREPRISE ET DU SALARIÉ (POUR LE RÉGIME OPTIONNEL)
	BASE CONVENTIONNELLE	RÉGIME OPTIONNEL	BASE CONVENTIONNELLE + RÉGIME OPTIONNEL
NATURE DES ACTES Sous déduction des prestations versées par la Sécurité sociale			
OPTIQUE Limité à 1 équipement (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans à partir de 16 ans. Pour les moins de 16 ans et les renouvellements anticipés, se référer aux dispositions contractuelles.			
ÉQUIPEMENT "100 % SANTÉ" (*)			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A)	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente	-	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente
ÉQUIPEMENT OPTIQUE - PRIX LIBRES (CLASSE B)			
Monture	Réseau de soins : 75 € Hors réseau de soins : 50 €	Réseau de soins : + 25 € Hors réseau de soins : + 50 €	Réseau de soins : 100 € Hors réseau de soins : 100 €
Deux verres simples	Réseau de soins : 200 € Hors réseau de soins : 180 €	Réseau de soins : + 60 € Hors réseau de soins : + 60 €	Réseau de soins : 260 € Hors réseau de soins : 240 €
Un verre simple et un verre complexe	Réseau de soins : 300 € Hors réseau de soins : 270 €	Réseau de soins : + 80 € Hors réseau de soins : + 80 €	Réseau de soins : 380 € Hors réseau de soins : 350 €
Deux verres complexes	Réseau de soins : 400 € Hors réseau de soins : 360 €	Réseau de soins : + 100 € Hors réseau de soins : + 100 €	Réseau de soins : 500 € Hors réseau de soins : 460 €
Un verre simple et un verre très complexe	Réseau de soins : 425 € Hors réseau de soins : 415 €	Réseau de soins : + 55 € Hors réseau de soins : + 55 €	Réseau de soins : 480 € Hors réseau de soins : 470 €
Un verre complexe et un verre très complexe	Réseau de soins : 525 € Hors réseau de soins : 505 €	Réseau de soins : + 75 € Hors réseau de soins : + 75 €	Réseau de soins : 600 € Hors réseau de soins : 580 €
Deux verres très complexes	Réseau de soins : 650 € Hors réseau de soins : 650 €	Réseau de soins : + 50 € Hors réseau de soins : + 50 €	Réseau de soins : 700 € Hors réseau de soins : 700 €
PRESTATION D'ADAPTATION (EN CAS DE MODIFICATION DE LA VUE, SUR PRESENTATION D'UNE ORDONNANCE)			
LENTILLES			
Lentilles remboursées par la SS (y compris jetables) ⁽¹⁾	100 % du RSS + 100 €	-	100 % du RSS + 100 €
Lentilles non remboursées par la SS (y compris jetables, par an et par bénéficiaire)	-	+ 300 €	300 €
CHIRURGIE RÉFRACTIVE			
Chirurgie de la vision (par œil, par an et par bénéficiaire)	-	+ 600 €	600 €
AIDE AUDITIVE Limité à 1 aide auditive tous les 4 ans pour chaque oreille			
ÉQUIPEMENT "100 % SANTÉ" (*)			
Aide auditive remboursée par la SS (Classe I)	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente	-	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente
AIDE AUDITIVE - PRIX LIBRES (CLASSE II) La prise en charge est limitée à 1700 € par aide auditive, y compris remboursement SS			
Aide auditive à prix libres (remboursées par la SS, par appareil)	300 % de la BR	+ 200 % de la BR	500 % de la BR
ACCESSOIRES REMBOURSÉS PAR LA SS			
	100 % de la BR	-	100 % de la BR
PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCE			
Forfait global par an et par bénéficiaire ⁽¹⁾⁽²⁾	25 € par séance (max 3 séances)	+ 20 € par séance et + 2 séances par an	45 € par séance (max 5 séances)
Acupuncture, ostéopathie, chiropractie, étiothérapie, diététicien, psychomotricien, psychologue	90 € par an	-	90 € par an
Sevrage tabagique prescrit	40 € par an	+ 10 € par an	50 € par an
Pilules et patchs contraceptifs prescrits et non remboursés par la SS	10 € par an	-	10 € par an
Dépistage du cancer du côlon non remboursé (dans le cadre de la généralisation du test)	15 € par an	-	15 € par an
Dépistage du cancer du côlon non remboursé	100 % de la BR	-	100 % de la BR
Dépistage du cancer du poumon	100 % de la BR	-	100 % de la BR
Dépistage du cancer du sein par échographie mammaire	100 % de la BR	-	100 % de la BR
DIVERS			
CURES THERMALES			
Cures thermales remboursées par la SS (par an et par bénéficiaire)	-	+ 100 % du RSS + 500 €	100 % du RSS + 500 €
NAISSANCE - ADOPTION			
Chambre particulière (par jour) en maternité	30 €	+ 70 €	100 €
Allocation naissance (par enfant)	-	+ 10 % du PMSS	10 % du PMSS
TRANSPORT (REMBOURSÉ PAR LA SS)			
	100 % de la BR	-	100 % de la BR
ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE			
	Inclus	-	Inclus
RÉSEAU DE SOINS			
	Inclus	-	Inclus

(1) Forfait maximum par an et par bénéficiaire. En cas de consommation totale du forfait, le ticket modérateur continuera d'être pris en charge à 100% par le contrat pour les lentilles remboursées par la Sécurité sociale.

(2) Les professionnels doivent être inscrits au registre ADELI

* : Tels que définis réglementairement / **Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée** : Contrats mis en place entre l'Assurance maladie et les syndicats de médecins dans lesquels les médecins adhérents s'engagent notamment à limiter leurs dépassements d'honoraires : OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) ou OPTAM-CO (option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique) / **SS** : Sécurité sociale / **PMSS** : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale en vigueur au 1er janvier de l'exercice au cours duquel s'est produit l'événement / **BR** : Base de remboursement de la Sécurité sociale / **BRR** : Base de Remboursement Reconstituée. Dans le cas du secteur non conventionné, le remboursement est fait sur une base reconstituée identique à celle du secteur conventionné / **RSS** : Remboursement de la Sécurité sociale / **FR** : Frais réels / **TM** : Ticket modérateur / **TC** : Tarif de convention / **Optique et paniers de soins 100 % Santé avec prise en charge intégrale** : Les remboursements incluent la prise en charge de la SS / **Honoraires limites de facturation** : Dans l'attente de leur mise en oeuvre, la prise en charge des actes se fait à hauteur de la garantie des actes prothétiques du panier à honoraires libres / **Périodes de renouvellement pour l'optique et pour l'aide auditive** : Ces périodes sont fixes et commencent à courir à compter de la date de facturation de l'équipement.

Retrouvez toutes les informations vous concernant dans votre espace personnel

carcept-prev.fr

Et rejoignez-nous sur



Carcept Prev accompagne la branche du Transport dans les domaines de la retraite complémentaire, de l'assurance santé et prévoyance, de l'action sociale et du bien-être. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement adapté complet et adapté à votre métier pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : votre activité.

REF : MFS-328-101_24 - PHOTOS GETTYIMAGES

CARCEPT-Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par le Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale, située 4 rue Georges Picquart - 75017 PARIS.

